REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER ARRONDISSEMENT DE VENDÔME



Date de convocation: 24 juin 2022 Date d'affichage: 5 juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 27 Présents : 21 Pouvoirs: 4 Votants: 25 Ouorum: atteint

Extrait du Registre des **Délibérations** du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2022

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 1er juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la salle des fêtes de Montoire sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de Montoire-sur-le-Loir.

Etaient présents : Mme BELLANDE, M. BERNEAU MERLET, Mme CAILLON, Mme CARNET, Mme CHARTIER-MALECOT, Mme CHERON, M. CHEVALIER, Mme DELAGNEAU, Mme DESIGAUD, Mme DOUAUD, Mme DRUART, M. DURAND, M. FERRAGU, Mme FILLION, M. GUERINEAU, M. HENRION, M. LANDOIS, M. ORTEGA, Mme SAVINEAUX, M. A. TAFILET et M. P. TAFILET

Etaient absents: Mme BARON, Mme BELLANGER (pourvoir à M. P. TAFILET), Mme JUILLIEN (pouvoir à Mme DELAGNEAU), M. MAILLARD, M. MORLE (pouvoir à M. GUERINEAU) et M. VANDECASTEELE (pouvoir à M. DURAND)

Secrétaire de séance : M. LANDOIS

Secrétaire auxiliaire de séance : C. HUREAU

Délibération n° 15.07.2022

PERSONNEL: Modification du tableau des effectifs - emplois permanents - Fermeture d'un pôste d'adjoint d'animation principal territorial de 2ème classe

> Le Maire expose la proposition fermeture d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2022 suite au départ en retraite d'un animateur du centre de loisirs et garderie de la Maison des Lutins.

Vu le CGCT et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement :

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 juin 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1er juillet 2022.

La secrétaire de séance auxiliaire

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cindy HUREAU

Alexandre LANDOIS

Arnaud TAFILET